

**MISE EN GARDE : Ce compte rendu des délibérations doit être considéré comme un document de consultation et non comme un document à caractère juridique. Seules les copies certifiées conformes du procès-verbal d'audience par la directrice du Service du greffe ont une valeur légale.**

---

## COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS (PRINCIPAUX POINTS) DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 29 AVRIL 2020

---

### **AUTRES SUJETS D'URBANISME**

#### **Autorisation de signature – Servitude pour l'installation, le maintien et l'entretien des systèmes de rétention et d'infiltration des eaux pluviales – Rue des Bois-Francis – 108 980 Canada inc.**

Conformément aux dispositions d'un protocole d'entente signé le 2 juillet 2019 entre la Municipalité et l'entreprise 108 980 Canada inc., le conseil municipal a résolu d'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, la servitude pour l'installation, le maintien et l'entretien des systèmes de rétention et d'infiltration des eaux pluviales sur les lots 5 301 208, 5 301 244, 5 301 334, 5 301 413, 5 302 435, 5 302 457 et 5 300 928, le tout au bénéfice de la Municipalité et de la propriété qui sera cédée à celle-ci pour fins de rue, soit le lot 5 302 436 étant la rue des Bois-Francis.

### **AVIS DE MOTION**

Un avis de motion a été donné à l'effet que le règlement suivant sera adopté lors d'une séance ultérieure :

- **Règlement numéro 88-2016-3 abrogeant le Règlement numéro 88-2016 et son amendement relatif aux animaux**

### **PROJETS DE RÈGLEMENTS**

Les projets de Règlements suivants ont été présentés, déposés et adoptés par le conseil municipal :

- **Projet de Règlement numéro 48-2020-2 modifiant le Règlement numéro 48-2020 concernant la tarification des biens et des services de la Municipalité de Rawdon et son amendement afin de modifier certains tarifs applicables à l'aménagement et l'entretien des ponceaux et fossés ainsi qu'au service animalier.**

Ce projet de règlement prévoit le tarif et le dépôt exigible pour l'émission d'un permis pour des travaux dans un fossé ainsi que des travaux d'installation, de remplacement, de modification ou de prolongement d'un ponceau situé dans un fossé de voie de circulation publique.

Ce projet de règlement prévoit également les frais annuels d'enregistrement d'un chien.

- **Projet de Règlement numéro 88-2016-3 abrogeant le Règlement numéro 88-2016 et son amendement relatif aux animaux**

Considérant l'adoption par le gouvernement provincial de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* et son règlement d'application, le règlement municipal actuellement en vigueur sera remplacé.

- **Projet de Règlement numéro 131-2020 relatif aux animaux**

La Municipalité procède à une refonte complète de sa réglementation concernant les animaux afin de se conformer aux nouvelles exigences et obligations suivant l'adoption par le gouvernement

provincial de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* et son règlement d'application.

## **RÈGLEMENTS**

Les Règlements suivants ont été adoptés par le conseil municipal :

- **Règlement numéro 48-2020-1 modifiant le Règlement numéro 48-2020 concernant la tarification des biens et des services de la Municipalité de Rawdon afin de modifier certains tarifs applicables aux permis d'accès des embarcations au lac Pontbriand**

La Municipalité a procédé à une mise à jour de sa réglementation et des tarifs applicables en ce qui concerne l'utilisation de la rampe de mise à l'eau municipale et l'accès aux embarcations au Lac Pontbriand. Deux types de permis d'accès seront délivrés, soit un permis d'accès saisonnier et un permis d'accès hebdomadaire.

- **Règlement numéro 128-2020 relatif à l'aménagement et l'entretien des ponceaux et des fossés**

Puisqu'un aménagement inadéquat des ponceaux, des entrées privées et des fossés engendre des impacts sur le drainage des chemins publics et particulièrement sur les fossés en augmentant les risques d'érosion et contribue à la dégradation des lacs et des cours d'eau, le conseil municipal se munit de dispositions afin d'encadrer l'installation et l'entretien des ponceaux ainsi que l'entretien et la canalisation des fossés de son territoire.

- **Règlement numéro 130-2020 relatif à la garde de poules sur le territoire de la Municipalité**

Puisque le projet-pilote adopté par le conseil municipal en 2018 concernant la garde de poules sur le territoire de la Municipalité avait un terme de deux (2) ans, le conseil municipal a adopté de façon définitive un règlement relatif à la garde de poules sur son territoire.

## **ENGAGEMENTS CONTRACTUELS**

### **Octroi de contrat – Achat d'un camion 10 roues avec équipements à neige**

Suivant un processus d'appel d'offres public, le conseil municipal a résolu d'octroyer un contrat pour l'achat d'un camion 10 roues avec équipements à neige au plus bas soumissionnaire conforme, soit Équipements Lourds Papineau inc. pour un montant de 331 962,11 \$, taxes incluses. Cette dépense sera imputée au Règlement d'emprunt numéro 166 décrétant une dépense relative à l'acquisition de matériel roulant pour un montant de 700 000 \$ et un emprunt de 461 467 \$ afin d'en payer les coûts (parapluie).

### **Octroi de contrat – Réfection du chemin du Lac-Brennan**

Suivant un processus d'appel d'offres public, le conseil municipal a résolu à la majorité d'octroyer un contrat pour la réfection du chemin du Lac-Brennan, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les entreprises Bourget inc. pour un montant de 308 341,22 \$, taxes incluses. Cette dépense sera imputée au Règlement d'emprunt numéro 164 décrétant des dépenses relatives à des travaux de voirie sur le réseau routier municipal et un emprunt de 2 500 000 \$ afin d'en payer les coûts (parapluie).

Dans le cadre de ce projet, la Municipalité bénéficie d'une subvention qui a été accordée par le gouvernement du Québec dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (Dossier numéro AIRRL – 2018 – 535).

Ont voté contre :           Messieurs les conseillers Renald Breault et Marco Bellefeuille

### **Octroi de contrat – Achat d'un chargeur sur roues muni d'une souffeuse à neige amovible**

Suivant un processus d'appel d'offres public, le conseil municipal a résolu d'octroyer un contrat pour l'achat d'un chargeur sur roues muni d'une souffeuse à neige amovible, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Longus Équipement inc. pour un montant de 434 921,68 \$, taxes incluses. Cette dépense sera imputée au Règlement d'emprunt numéro 166 décrétant une dépense relative à l'acquisition de matériel roulant pour un montant de 700 000 \$ et un emprunt de 461 467 \$ afin d'en payer les coûts (parapluie) jusqu'à concurrence du maximum disponible. Le solde sera imputé au Règlement d'emprunt numéro 137 décrétant des dépenses relatives à la réfection de bâtiments municipaux, l'achat d'équipements et de matériel roulant ainsi que des travaux de voirie, et un emprunt de 1 728 000 \$ afin d'en payer les coûts (parapluie).

### **Octroi de contrat – Marquage de la chaussée - 2020**

Suivant un processus de mise en concurrence, le conseil municipal a résolu d'octroyer un contrat pour les travaux de marquage de la chaussée 2020 à l'entreprise Lignes-Fit inc., pour un montant

de 51 790,49 \$, taxes incluses, le tout payable par le budget d'opération. Le certificat de crédit numéro 2020-00027 a été émis pour autoriser cette dépense.

## **SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **Prolongation de délais – Vente d'immeuble – Section du lot 4 996 257 – Rue Metcalfe – Matricule n° 8999-95-5130**

Suivant l'acceptation d'une offre d'achat le 13 novembre 2019, portant sur une section d'approximativement 243 mètres carrés de l'emprise non aménagée de la rue Metcalfe (lot 4 996 257) aux propriétaires du lot voisin, le conseil municipal accorde une prolongation du délai de six (6) mois pour la signature de l'acte de vente, le tout compte tenu des circonstances exceptionnelles engendrées par la pandémie de la Covid-19.

### **Avis de mises à pied temporaires - Employés à temps complet, partiel, auxiliaires et étudiants - Service à la clientèle - Service des travaux publics, divisions voirie et parcs et espaces verts - Service des loisirs et de la culture (bibliothèque Alice Quintal) - Pandémie Covid-19**

CONSIDÉRANT les mesures exceptionnelles et les ordonnances imposées par la ministre de la Santé et des Services sociaux visant à protéger la santé de la population dans la situation de la pandémie de la Covid-19, le conseil municipal a autorisé la mise à pied temporaire de trente-neuf (39) employés à temps complet, partiel, auxiliaires et étudiants occupant diverses fonctions au sein du service à la clientèle, du Service des travaux publics, division voirie et des parcs et espaces verts ainsi qu'au Service des loisirs et de la culture (bibliothèque Alice-Quintal), pour la période comprise entre le 25 avril et le 31 octobre 2020, sous réserve de l'évolution de la pandémie.

### **Demande d'appui – Connexion Matawinie**

Le conseil municipal a autorisé le maire à signer une lettre d'appui à l'organisme Connexion Matawinie dans le cadre de son projet de déploiement du réseau de fibre optique, notamment suivant l'avis de consultation de radiodiffusion 2019-406 « *Appel aux observations sur les obstacles potentiels au déploiement de réseaux qui ont accès à un système à large bande dans les régions mal desservies du Canada* ».

### **Parole aux conseillers**

Madame la conseillère Kimberly St Denis prend la parole concernant l'octroi de contrat pour la réfection du chemin du Lac-Brennan. Celle-ci est d'avis qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de bénéficier de la subvention qui a été accordée par le gouvernement du Québec dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (Dossier numéro AIRRL – 2018 – 535) et de procéder à la réalisation des travaux. À long terme, l'entretien de ce chemin nécessitera des interventions importantes de la part de la Municipalité et sera plus coûteux si les travaux ne sont pas effectués.

### **Période de Questions**

Aucune question n'a été déposée au Service du greffe selon les modalités prévues au communiqué spécial émis le 24 mars 2020, en raison de la situation engendrée par la pandémie Covid-19.

Service du greffe, le 4 mai 2020